

Granby, le 8 mai 2017
Communiqué
Pour diffusion immédiate

3^E ANNIVERSAIRE DE LA POLITIQUE PROVINCIALE EN ITINÉRANCE Des moyens toujours attendus



Le Comité itinérance Haute-Yamaska, rattaché au Groupe actions solutions pauvreté (GASP), tient aujourd'hui une conférence de presse afin de dresser un bilan du troisième anniversaire d'implantation de la Politique provinciale en itinérance. Adoptée en février 2014, la politique intitulée « Ensemble pour éviter la rue et en sortir », marquait un virage de l'intervention provinciale en itinérance, notamment en reconnaissant la responsabilité des différents paliers gouvernementaux et la nécessité d'agir en aval et en amont de la problématique sur cinq axes prioritaires.

Sur la photo, de gauche à droite : Julie Rivet, directrice du Partage Notre-Dame et membre du Comité itinérance du GASP, Mathieu Frappier, organisateur communautaire du Réseau solidarité itinérance (RSIQ) et Nicolas Luppens, coordonnateur du GASP.

Le plan d'action interministériel 2015-2020 prévoyait une implantation de cette politique à travers la mise en place de Comités directeurs intersectoriels dans toutes les régions, démarche confiée aux CIUSSS. Une Table interministérielle en itinérance à Québec s'est également créée pour en assurer le suivi à l'échelle nationale.

Si la politique promet des travaux régionaux intéressants, le GASP craint que les moyens manquent à cette politique pour agir sur les causes structurelles de l'itinérance, notamment celles liées au logement et au revenu. L'organisme se montre également inquiet du manque de cohérence de certaines stratégies gouvernementales face à sa propre politique en itinérance. Les coupures majeures dans les logements sociaux pendant les deux premières années de mise en œuvre de cette politique est un exemple d'incohérence. Depuis l'adoption de cette politique, le groupe déplore qu'aucun investissement supplémentaire n'ait été annoncé pour la construction de nouveaux logements sociaux. Sur l'axe du revenu, le plan d'action national ne livre pas la marchandise puisqu'aucune mesure ne vise à rehausser de manière importante l'aide sociale et le revenu minimum. De plus, les mesures mises en place en 2015 visant à restreindre l'accès à l'aide sont des facteurs de risque supplémentaires à l'itinérance. Le GASP rappelle que les prestataires ayant des défis particuliers (analphabétisme, santé mentale, désaffiliation sociale, etc.) manquent d'accompagnement dans les Centre locaux d'emploi et se découragent devant la complexité des formulaires. De plus, la loi 25 (PL 70) risque de réduire le revenu minimum de subsistance aux personnes désaffiliées socialement qui ne répondraient pas aux exigences du programme Objectif Emploi.

Parmi les autres écueils majeurs, le GASP rappelle que le Plan provincial de lutte contre la pauvreté a été retardé à l'automne, que le financement des organismes communautaires a été si peu indexé (0,7%) que ceux-ci ne parviennent pas à pallier à l'augmentation de leurs dépenses et que les mesures d'austérité ont eu un impact important sur l'accès des services des gens vulnérables. Un bilan peu reluisant pour un gouvernement qui dit vouloir agir pour réduire l'itinérance.

En Estrie, Le Comité itinérance du GASP participe activement aux travaux du comité directeur baptisé *Comité stratégique intersectoriel régional en itinérance de l'Estrie*. Un plan d'action régional a ainsi été adopté en février 2017. Le GASP est satisfait des objectifs de ce plan d'action qui prévoit dresser un portrait régional des enjeux et des besoins en itinérance, améliorer l'accès aux services, assurer une meilleure transition tant au Centres Jeunesse qu'aux centres de détention et alimenter les stratégies gouvernementales liés à cette Politique. L'organisme se réjouit particulièrement des actions touchant à l'amélioration des services qui visent à augmenter les références au programme de travaux compensatoires, à obtenir plus facilement l'aide de dernier recours, à faciliter l'accès aux mesures d'employabilité, à favoriser l'accès et la stabilité au logement, à améliorer l'accès au transport, à bonifier le financement des organismes en itinérance et à implanter un projet pilote du programme alternatif à la justice en santé mentale (PAJSM) à Sherbrooke, susceptible de s'étendre à l'ensemble de l'Estrie.

« C'est un grand chantier qui s'ouvre en Estrie. Ce plan régional est un levier qui pourra permettre d'adapter et d'optimiser les services aux personnes itinérantes dans la région et de communiquer les enjeux terrains auprès des instances concernées. Par contre, nombreuses actions prévues au plan régional dépendent de l'action de certains Ministères, donc du palier national. Nous souhaitons que la volonté à Québec puisse soutenir nos ambitions régionales. Cette volonté sera déterminante dans les résultats de la démarche nationale », avance Nicolas Luppens, coordonnateur du GASP.

« Le dernier budget Leitaov prévoyait cette année seulement 1 million \$ supplémentaire à travers les 96 MRC du Québec pour lutter contre l'itinérance alors que les cinq besoins prioritaires sont évalués à 1,4 millions annuellement seulement en Haute-Yamaska », illustre M. Luppens.

« Le gouvernement doit agir davantage sur les causes de l'itinérance et de la pauvreté. Il doit également prévoir des sommes en itinérance à ses prochains budgets pour assurer une mise en œuvre adéquate de cette politique dans les régions et doit agir en cohérence avec l'ensemble des mesures gouvernementales, sans quoi cette politique demeurera au chapitre des bonnes intentions », conclut-il.

- 30 -

Références :

Politique nationale de lutte à l'itinérance - Ensemble pour éviter la rue et en sortir :

<http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2013/13-846-03F.pdf>

Plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020 – Mobilisés et engagés pour prévenir et réduire l'itinérance : <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2014/14-846-02W.pdf>

Contacts :

Nicolas Luppens,
Coordonnateur du Groupe actions solutions pauvreté
Tél: (450) 378-0990
gasphauteyamaska@gmail.com

Mathieu Frappier,
Organisateur communautaire du RSIC
(514) 662-4733